

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'administration  
du C.C.A.S.**

N° de page	2024	...
7.1.2.4.	DEL 2024/6	1/2

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 6 mars à 20h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Line MAGNE, Présidente.

Date de convocation : 27 février 2024	Nombre d'administrateurs		
	En exercice : 16	Présents : 14	Votants : 14

**Étaient présents :** Mesdames MAGNE, LE MEUR, REGANHA, DENEUX, EYAMO, RIODIN, GALLÉ, – Messieurs NECKER, BERGANO, FUMU-TAMUSO, GUMILA, KAOUANE, KILAHY, ROBERT.

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents :** Madame BAMI – Monsieur SANTOS

Secrétaire de séance : *Monsieur Patrick NECKER*

Rapporteur : *Monsieur Patrick NECKER*

**Objet : Décision d'affectation des résultats 2023**

Dans le cadre de l'application de la nomenclature budgétaire, il appartient au Conseil d'Administration de décider de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, après constatation de ce résultat, le Conseil d'Administration décide de l'affecter en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement
- soit au financement de la section de fonctionnement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget au titre de l'exercice 2023,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget au titre de l'exercice 2024.

Sur proposition de la Présidente du C.C.A.S.  
Le Conseil d'Administration,

**Décide**

- que l'excédent de la section de fonctionnement 2023 du budget du C.C.A.S. sera reporté en fonctionnement (compte 002) sur Budget Primitif 2024 pour un montant total de **41 149,86 €uros**,

<b>N° de page</b>	<b>2024</b>	<b>...</b>
<b>7.1.2.4.</b>	<b>DEL 2024/6</b>	<b>2/2</b>

- que l'excédent de la section d'investissement 2023 du budget du C.C.A.S. sera reporté en investissement (compte 001) sur le Budget Primitif 2024 du C.C.A.S. pour un montant de **600,00 €uros.**

### **Invite**

la Présidente à signer toute pièce relative à cette affaire.

### **Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

**La Présidente du C.C.A.S.,  
Line MAGNE**

**Le secrétaire de séance  
Patrick NECKER**

**Certifie exécutoire la présente délibération**

- Télétransmise en Préfecture le :
- Notifiée le :
- Publiée le :